

LA TOILE DES PALMISTES

9^E ÉDITION

FESTIVAL DE CINÉMA PLEIN AIR

DU 30 OCT AU 01 NOV 2025

RÈGLEMENT
INSCRIPTION

CONCOURS DE COURT MÉTRAGE

THÈME

SANS FILTRE

DURÉE 3MIN.

2 CATÉGORIES

. JEUNE .

POUR LES MOINS DE 18 ANS

. ADULTE .

POUR LES PLUS DE 18 ANS

INSCRIPTIONS
JUSQU'AU
10 OCT 2025



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

GOUVERNEMENT

INSTITUT FRANÇAIS

BNP PARIBAS

Tagglo



G-CAM

CANAL+

guyane • 1

ELDO'RÀD

film GUYANE

fifac

IMMÉRIE MARONI

BULLETIN D'INSCRIPTION

FESTIVAL LA TOILE DES PALMISTES
9 ÈME ÉDITION

CONCOURS DE COURT-MÉTRAGE 2025

THÈME | SANS FILTRE

EN 180 SECONDES

CATÉGORIE « JEUNES » (-18 ANS)

CATÉGORIE « ADULTES » (+18 ANS)

NOM - PRENOM :

Adresse postale :

Coordonnées mail + téléphone :

Date de naissance :

Titre du film :

Lieu(x) de tournage :

Durée en seconde :

Nom du réalisateur :

TYPE DE SUPPORT :

lien pour un visionnage **et** téléchargement en ligne :

Clé USB

Je certifie avoir signé et avoir pris connaissance du règlement du concours de court-métrage « SANS FILTRE » organisé par l'association G-CAM dans le cadre du festival « La toile des Palmistes » et je m'engage à en respecter les termes.

Fait à

Date :

Signature

RÈGLEMENT

1 - Objet

Ce règlement a pour objectif de fixer les règles de participation au concours de court-métrage « **SANS FILTRE** ». Organisé par l'association G-CAM (Guyane – Cinéma, Audiovisuel et Multimédia), dans le cadre de la 9^{ème} édition du festival intitulé « La Toile des Palmistes », qui aura lieu en plein air et au Cinéma l'Eldorado à Cayenne du 30 oct au 01 nov 2025 à partir de 19h. Ce festival gratuit est une opération non commerciale.

2 - Objectif du concours et prix

L'association G-CAM vous propose de réaliser un film d'une durée maximale de **180 secondes**.

> **10 films sélectionnés** parmi les participant.e.s au concours seront projetés sur écran géant en plein air pendant une des 3 soirées du festival spécialement dédiée et se présente comme un tremplin de découverte de nouveaux talents ! Le jury est composé de membres du Conseil d'Administration de la G-CAM ainsi que de professionnel.e.s extérieurs à l'association (ex : personnalités invitées dans le cadre du Festival, partenaires du festival).

> Le jury décernera au total **un minimum de trois prix** aux meilleurs films diffusés pendant le festival pour les participant.e.s. Le premier prix de la catégorie "adulte" recevra « la Palme des Palmistes 2025 » soutenu par Guyane la 1^{ère}. Un premier prix spécial « Jeunes » (hors classe scolaire) sera également décerné aux participant.e.s ayant concouru dans cette catégorie.

La valeur totale des prix en 2025 sera communiquée par le festival dans sa communication en amont du festival et avant la clôture de l'appel à participation. A titre indicatif, en 2024, les gagnants ont reçu en totalité 5000 euros de prix. Des mentions spéciales honorifiques (hors prix gagnants) peuvent également être décernées. Il sera proposé au gagnant de la Palme des Palmistes de réaliser le spot de promotion du concours de l'année suivante.

3 - Conditions de participation au concours : durée, thématique, critères, délais

Le.a participant.e (réalisateur.ice, comédien.ne, etc.), qui souscrit pour son compte ou le compte d'une ou plusieurs personnes tierces, l'inscription d'un film au « Concours de court-métrage 2025 – **SANS FILTRE** », s'engage à transmettre et faire accepter les présentes conditions générales aux tiers inscrits et se porte garant du parfait respect des dites conditions par eux.

Le.a participant.e s'engage, par ailleurs, à agir dans le parfait respect de ce règlement et à communiquer à la G-CAM, à la première demande, toutes informations utiles relatives aux tiers inscrits. En cas de non-respect de la présente clause, l'inscription sera annulée de plein droit.

Pour que votre film puisse être éligible pour participer au concours, il doit répondre aux conditions suivantes :

- La durée du film ne doit pas dépasser **180 secondes**, générique compris.
- Le film doit respecter la thématique du concours « SANS FILTRE ».
- Le film doit être tourné en langue française, sinon il devra être sous-titré en français.
- Le film doit obligatoirement mentionner le nom du réalisateur.ice, des comédien.e.s principaux et toutes mentions légales s'il y a lieu.
- Le film doit avoir été tourné en Guyane et/ou réalisé.e par des candidat.e.s vivant sur le territoire. Les films d'animation sont acceptés s'ils font référence à la Guyane ou à ses habitants.

- Une autorisation parentale est obligatoire pour tous les mineurs concourant au prix Junior. Elle devra être transmise avec le film. Le formulaire « Autorisation parentale concours de court métrage TDP 2025 » fait suite à ce règlement.
- Le film doit avoir été tourné après le lundi **06 juin 2025**.
- Le.a participant.e ne pourra inscrire qu'un seul film au concours.
- Le.a participant.e garantit disposer des droits de toutes natures relatifs à son film et garantit la G-CAM contre tout recours de tiers à ce sujet.
- Le.a participant.a qui inscrit le film doit avoir rempli, accepter et valider le formulaire présenté en haut de page.

4 - Support de tournage et critères pris en considération

Les films peuvent être tournés avec une caméra, un téléphone portable* ou un appareil photo. Les films doivent être obligatoirement tournés en Guyane.

***Attention :** la qualité des images et du son (méfiez-vous du vent) est prise en compte pour la sélection des meilleurs films.

Le jury sera sensible à :

- La qualité de réalisation générale du film et de la mise en scène,
- L'originalité du scénario,
- La qualité du jeu des acteurs,
- La qualité technique de l'image et du son.

5- Profil des réalisateur.e.s

Les participant.e.s qui inscrivent leur film au concours sont amateurs ou en voie de professionnalisation. Les professionnel.e.s* de l'audiovisuel ou du cinéma ne peuvent participer à ce concours.

*L'association G-CAM considère qu'une personne est professionnelle dans ces milieux, dès lors, qu'au cours d'une année, une personne ait subvenu au moins à la moitié de ses besoins financiers grâce à une activité en lien au cinéma ou à l'audiovisuel. L'association G-CAM se réserve le droit de s'informer sur le profil de chaque participant qui s'inscrit au concours pour connaître ses liens avec le milieu cinématographique et audiovisuel.

6- Envoi des vidéos

- Le film doit être déposé ou envoyé à l'adresse communication.gcam973@gmail.com avec un lien permettant de le visionner en ligne ET de le télécharger si celui-ci est retenu pour être projeté.
- Si un envoi numérique n'est pas possible, il peut être envoyé (le cachet de la poste faisant foi) ou déposé sur clef USB en .mov ou .avi dans les locaux de l'association G-CAM (32 avenue de Gaulle à Cayenne - chez AB Architecture).

Tous colis réceptionnés en port dû seront refusés. Les frais d'envois des films sont à la charge des participant.e.s. Les clefs USB envoyées pour la sélection ne seront pas restituées et constitueront l'archive de la G-CAM.

7 - Communication avec les candidats

Un mail sera envoyé avant le **17 octobre 2025**, au plus tard, à tous les candidat.e.s pour leur indiquer la sélection ou non de leur film au concours de court-métrage.

8- Conditions relatives à l'exploitation des films

L'inscription d'un film au concours de court-métrage engage les participant.e.s à autoriser la diffusion de leur film, gratuitement, pendant une durée de 5 ans, à compter du 10 octobre 2025, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, dans le cadre des activités, de la promotion, des soirées thématiques, liées à l'association G-CAM. Ces activités incluent la diffusion des court-métrages sélectionnés par les partenaires du festival ayant conclu une convention en ce sens (notamment Guyane la 1ere Canal Plus Antilles). D'autre part, la G-CAM se réserve le droit d'utiliser certaines images des films sélectionnés pour ses clips de promotion du Festival à venir (les extraits ne pouvant pas excéder 20 secondes).

9 - Participation des réalisateur.e.s au festival

Les candidat.e.s sélectionné.e.s s'engagent à être présent.e.s ou représenté.e.s lors de la remise des prix pendant le festival. Le festival ne prend pas en charge les frais d'hébergement et de déplacements des participant.e.s au concours. Le jury de la G-CAM déterminera l'ordre de passage des films sélectionnés.

10 - Engagement moral

Les candidat.e.s s'engagent à ne pas utiliser des contenus de nature pornographique ou violente, pouvant être mis en doute sur leurs aspects diffamatoires, discriminatoires, xénophobes, fascistes, racistes, eugénistes, révisionnistes ou antidémocratiques, pouvant atteindre à quelque niveau que ce soit la dignité des enfants, femmes, hommes, quelles que soient leurs appartenances ethniques, leurs cultures ou leurs pays d'origine et, d'une façon générale, étant contraire à la déclaration universelle des Droits de l'Homme.

11 - Propriété intellectuelle et droits d'auteurs

Les films réalisés dans le cadre de ce concours sont des exercices tombant sous l'égide des textes de lois régissant les droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle. Tous les éléments utilisés dans le film (graphiques, sonores, etc.) par les candidat.e.s devront être libres de droits. Le propriétaire de l'œuvre audiovisuelle s'assurera d'avoir acquis les droits d'auteur et les droits à l'image de toute personne ou d'autres éléments (graphique, sonore, etc.) apparaissant dans la vidéo et devront être en mesure d'en fournir la preuve, si nécessaire. Les frais engendrés suite au non-respect de ces acquittements seront à l'entière charge du réalisateur (ou de la réalisatrice) présentant son film à ce concours.

12 - Dispositions générales

La participation au concours de court-métrages « SANS FILTRE » organisé par l'association G-CAM entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout cas, non prévu dans ce dernier sera examiné par le Conseil d'Administration de la G-CAM.

AUTORISATION PARENTALE

FESTIVAL LA TOILE DES PALMISTES
9^{ÈME} ÉDITION

THÈME | SANS FILTRE

CANDIDAT MINEUR

Nom : Prénom : Date de Naissance :
Téléphone : Adresse : Mail :

RESPONSABLE LEGAL

Nom : Prénom : Date de Naissance :
Téléphone : Adresse : Mail :

Je certifie avoir signé et avoir pris connaissance du règlement du concours de court-métrage « SANS FILTRE » organisé par l'association G-CAM dans le cadre de la 9^{ème} édition du festival « La Toile des Palmistes » et autorise à participer à ce concours.

Fait à , le

Signature